



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIXTE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Sixte, tenue le 2 octobre 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 30, rue Principale à Saint-Sixte

Sont présent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #3 — Gertie Cavalier  
Siège #6 — Isabelle Bélanger-Fortin

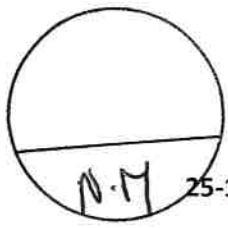
Sont absent.e.s, les conseillers(ères) :

Siège #4 — Vacant  
Siège #5 — Vacant

Formant quorum sous la présidence du maire, Matthew MacDonald Charbonneau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Natasha Mantville est aussi présente.

	<b>1 —</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
<b>25-10-02-210</b>		Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que la session soit et est ouverte. Il est 19 h 30.  Le maire demande le vote.  Adoptée à l'unanimité.
	<b>2 —</b>	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>25-10-02-211</b>		Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que l'ordre du jour déposé par la directrice générale soit adopté avec :  L'ajout des points suivants :  15.1 Soumission Levaque électrique inc. ; 15.2 Location de la cuisine.  Le maire demande le vote.  Adoptée à l'unanimité.
	<b>3 —</b>	<b>DEMANDES DU PUBLIC</b>
		Quelques citoyens posent des questions.
	<b>4 —</b>	<b>ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX</b>
<b>25-10-02-212</b>	<b>4.1</b>	<b>Session régulière du 8 septembre 2025</b>  Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le procès-verbal de la session régulière du 8 septembre 2025 soit adopté.  Le maire demande le vote.  Adoptée à l'unanimité.



25-10-02-213

4.2

#### Session extraordinaire du 17 septembre 2025

Il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire du 17 septembre 2025 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

### 5 — ADMINISTRATION, TRÉSORIE, AFFAIRES JURIDIQUES ET RESSOURCES HUMAINES

#### 5.1 ADMINISTRATION

25-10-02-214

5.1.1

#### Mode de financement de la rétrocaveuse

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a octroyé le mandat à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour procéder à un appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse (résolution 25-08-11-182) ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour finaliser l'appel d'offres, le Conseil doit statuer sur le mode de financement qui sera utilisé pour payer la rétrocaveuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite minimiser les coûts d'emprunt et les intérêts encourus ;

**CONSIDÉRANT** le règlement 183-17 est ses amendements concernant la création d'une réserve financière pour le financement et l'achat de machinerie et équipement requis pour l'entretien du réseau routier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réserve financière pour le financement de toute machinerie et tout équipement requis pour l'entretien du réseau routier dispose des fonds estimés nécessaires ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin :

**QUE** la somme pour l'achat de la rétrocaveuse soit puiser à même la réserve financière pour la machinerie et l'équipement requis pour l'entretien du réseau routier ;

**ET QUE** cette information soit transmise à la FQM afin que l'appel d'offres soit public dans les meilleurs délais.

La conseillère Isabelle Bélanger Fortin demande le vote :

Pour la proposition :

Siège #1 — Rodrigue Boivin

Siège #2 — Robert Staniforth

Siège #3 — Gertie Cavalier

Contre la proposition :

Siège #6 — Isabelle Bélanger Fortin

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

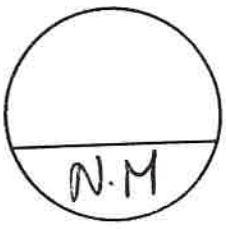
25-10-02-215

5.1.2

#### Subvention Fonds AgriEsprit – liste des achats

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a autorisé le dépôt de la demande de subvention dans le cadre du Fonds AgriEsprit de la FAC pour le projet intitulé Racines Locales (résolution 24-05-13-99) ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette subvention, le Conseil a identifié l'objectif d'aménager la cuisine afin de favoriser : 1) la tenue d'ateliers culinaires axés sur l'autonomie et l'anti-gaspillage alimentaire (transformation) et 2) la conservation de fruits et légumes frais provenant des surplus agricoles et des jardins des citoyens ;



**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil s'est engagé à financer 8 000 \$ du projet en ciblant l'achat de tables de travail et d'équipements culinaires ;

**CONSIDÉRANT** la liste d'articles et d'équipements à acheter déposée par la directrice générale et greffière-trésorière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits pour l'achat des dites tables de travail et des équipements culinaires sont prévus dans le budget adopté. Dans le budget adopté, 8 000 \$ des 9 000 \$ dollars provenant de l'appropriation du surplus non affecté, sont dédiés à ces achats ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin :

**QUE** le Conseil autorise l'achat des articles et équipements culinaires tel qu'indiqué dans la liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire du surplus non affecté.

La conseillère Isabelle Bélanger Fortin demande le vote :

Pour la proposition :

Siège #1 — Rodrigue Boivin  
Siège #2 — Robert Staniforth  
Siège #3 — Gertie Cavalier

Contre la proposition :

Siège #6 — Isabelle Bélanger Fortin

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

### **5.1.3 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière – année 2026**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026, lequel comporte les valeurs suivantes :

Imposable : 99 016 600

Nom imposable : 3 872 000

Valeurs totales : 102 888 600

## **5.2 TRÉSORERIE**

### **5.2.1 Rapport des dépenses autorisées — septembre 2025**

25-10-02-216

#### **5.2.1.1**

#### **5.2.1.1 Liste des paiements émis en septembre 2025**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des paiements émis au mois de septembre 2025 pour un montant de 72 836,72 \$.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

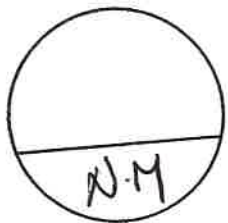
25-10-02-217

#### **5.2.1.2**

#### **Facture du Groupe Accord**

**CONSIDÉRANT** la facture # DEE-2025 présentée par le groupe Accord au montant de 5 317,59 \$, taxes incluses, pour les services de consultation visant la définition des orientations d'aménagement de la Municipalité et la rédaction de projet de modifications du plan et des règlements d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par le groupe Accord au montant de 5 317,59 \$, taxes incluses, et autorise le paiement ;



**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-610-00-411 — Honoraire urbaniste ou autres professionnels.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-10-02-218      5.2.1.3      Facture Multi-Routes**

**CONSIDÉRANT** la facture # FA0055810 présentée par Multi-Routes au montant de 6 639,81 \$, taxes incluses, pour l'épandage de 15 000 litres de chlorure de calcium ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Multi-Routes pour un montant total de 6 639,81 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-320-00-620 — Gravier, sable, asphalte, abat-poussière.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-10-02-219      5.2.1.4      Facture Servitech inc.**

**CONSIDÉRANT** la facture # 44234 présentée Servitech Inc. au montant de 3 303,23 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels pour le traitement et la préparation des dossiers faisant l'objet de recours de contribuables pour la période du 2025-04-01 au 2025-08-31;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le Conseil accepte la facture présentée par Servitech inc. au montant de 3 303,23 \$, taxes incluses, et en autorise le paiement ;

**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-150-00-410 — Honoraires Servitech.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-10-02-220      5.2.1.5      Facture Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT** la facture # 44234 présentée par Sécurité publique Québec au montant de 51 339,00 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation de la facture par le conseil municipal (résolution #25-06-09-122)

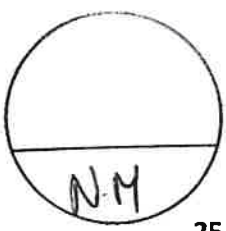
**CONSIDÉRANT** qu'un deuxième versement au montant de 25 669 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil autorise le paiement du deuxième versement au montant de 25 669 \$;

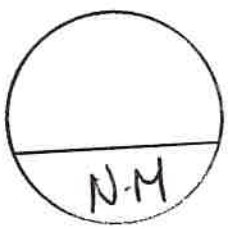
**ET QUE** les fonds à cette fin soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-00-441 — Sûreté du Québec.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.



- 25-10-02-221      5.2.2      **Liste des salaires — septembre 2025**
- Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le Conseil accepte de dépôt de la liste des salaires payés au mois de septembre 2025 d'une somme de 16 599,92 \$.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-10-02-222      5.2.3      **Liste des encaissements — septembre 2025**
- Il est proposé par le conseiller Robert Staniforth et résolu que le Conseil accepte le dépôt de la liste des encaissements du mois de septembre 2025 au montant total de 91 511,73 \$ détaillé comme suit :
- Argent :                    3 015,34 \$
  - Chèque :                    27 504,82 \$
  - SIPC :                        56 885,33 \$
  - Interac :                    4 106,24 \$
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 5.2.4      **Activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- 25-10-02-223      5.2.4.1      **État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales**
- Il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger Fortin et résolu que le Conseil accepte le dépôt des états comparatifs des dépenses et des revenus entre les années financières 2024 et 2025, comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 5.2.5      **Soumissions**
- 25-10-02-224      5.2.5.1      **Sel à déglçage**
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de s'approvisionner en sel de déglçage afin d'assurer l'entretien du réseau routier pour la saison hivernale 2025-2026;
- CONSIDÉRANT** qu'une demande de soumission a été faite auprès de trois fournisseurs;
- CONSIDÉRANT** la réception de trois soumissions pour l'achat et la livraison de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025-2026;
- CONSIDÉRANT** qu'une quantité approximative de 40 tonnes est requise;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Isabelle Bélanger et résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat d'approvisionnement pour du sel de déglçage pour la saison hivernale 2025-2026 au coût de 126 \$ la tonne pour un total de 5 040\$, taxes en sus, auprès de la compagnie Touchette construction.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 25-10-02-225      5.2.5.2      **Sable d'hiver tamisé**
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de s'approvisionner en sable tamisé pour la saison hivernale 2025-2026;
- CONSIDÉRANT** la réception de deux soumissions pour l'achat de sable tamisé pour la saison hivernale 2025-2026;



**CONSIDÉRANT** la politique de la Municipalité de favoriser les entreprises sur son territoire (achat local);

**CONSIDÉRANT** qu'une quantité approximative de 1000 tonnes est requise;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat du sable tamisé, livraison inclus, auprès de la compagnie Transport Michel Deschamps inc. au montant approximatif de 15 750\$, taxes en sus.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-10-02-226      5.2.5.3      Lames et accessoires pour déneigement**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se procurer les équipements requis pour assurer le bon fonctionnement du déneigement hivernal des chemins;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de CRD Creighton au montant de 9 431,08 \$, taxes en sus, pour des lames d'hiver et autres accessoires connexes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le conseil accepte la soumission et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**25-10-02-227      5.2.5.4      GMS Sécurité – système de caméra**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se procurer des caméras de surveillance pour protéger les infrastructures de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une demande citoyenne lors des consultations publiques tenues en 2024 portant sur l'avenir de Saint-Sixte;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de GMS Sécurité Inc. au montant de 4 968,29 \$, taxes en sus, pour des caméras et un système de caméras de surveillance avec installation comprise ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que le conseil accepte la soumission et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat des caméras de surveillance.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

**5.3      AFFAIRES JURIDIQUES**

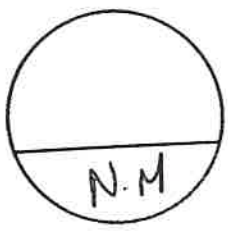
**5.4      RESSOURCES HUMAINES**

**6 —      ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**25-10-02-228      6.1      Cueillette des ordures ménagères – renouvellement de l'entente avec la municipalité de Ripon**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale relative au service de cueillette et de disposition des matières récupérables conclu avec la municipalité de Ripon arrive à échéance le 31 décembre 2025 (résolution 24-12-09-279) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale pour la cueillette et disposition des ordures ménagères et des encombrants conclue avec la municipalité de Ripon arrive à échéance le 31 décembre 2025 (résolution 24-12-09-280) ;



**CONSIDÉRANT** la stratégie de valorisation de la matière organique adoptée par le gouvernement du Québec laquelle prévoit entre autres la cible d'instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;

**CONSIDÉRANT** le pilier stratégique adopté par le Conseil municipal visant à léguer un environnement sain pour les générations futures (résolution 05-02-10-39) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de Ripon relativement aux modalités de renouvellement des ententes intermunicipales ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrige Boivin :

**QUE** le Conseil choisi la troisième option proposée par la municipalité de Ripon, laquelle prévoit les modalités suivantes :

Ordures et encombrants :

- 19 cueillettes des ordures par année ;
- 2 cueillettes des encombrants par année (printemps et automne) ;
- 26 cueillettes des matières recyclables par année ;
- 32 cueillettes de compostage dont un service de porte à porte pour le noyau villageois et la cueillette à 5 endroits sur le territoire rural ;
- Coût total de 113 693,97 \$ ;

**ET QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

La conseillère Isabelle Bélanger-Fortin demande le vote :

Pour la proposition :

Siège # 1 — Rodrigue Boivin  
Siège 2 — Robert Staniforth  
Siège # 3 — Gertie Cavalier

Contre la proposition :

Siège 6 — Isabelle Bélanger-Fortin

Le maire déclare la résolution adoptée à la majorité.

## **6.2 Analyse d'eau**

Les résultats des analyses d'eau effectuées en laboratoire sont conformes aux normes.

## **6.3 Rapport d'économie d'énergie année 1 – projet de conversion de luminaires au DEL**

Le maire demande à la directrice générale et greffière-trésorière de présenter les résultats du rapport de conciliation des économies d'énergie garantie découlant du projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025.

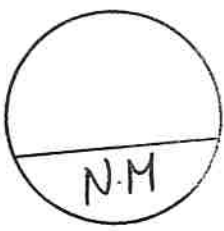
Les économies monétaires garanties prévues étaient de 1 290,53\$ et les économies réelles s'élèvent à 1 373,08\$. Cela représente un écart positif de 82,55\$.

## **7 — LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1 Loisirs**

#### **7.1.1 Échéancier pour l'aménagement d'un plan du parc municipal**

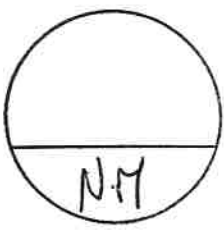
Le maire précise que les consultations publiques portant sur l'embellissement du parc municipal se tiendront le mercredi 19



novembre 2025 de 19 h à 20 h 30 et le dimanche 23 novembre de 10 h 30 à 12 h 00. Il s'agit d'une belle occasion pour les citoyens de s'exprimer sur leurs besoins en tant qu'utilisateur du parc municipal.

Les gens peuvent s'inscrire par courriel en écrivant à [nveillette@urslo.qc.ca](mailto:nveillette@urslo.qc.ca) ou par téléphone au (819) 983-1745.

- 7.2 Bibliothèque**
- 25-10-02-229 7.2.1 Cotisation 2026 pour le développement de la collection locale de la bibliothèque**
- CONSIDÉRANT** que lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau BIBILO de l'Outaouais le 7 juin dernier, les membres ont résolu de maintenir la cotisation pour le développement de la collection locale pour l'année 2026 sur une base volontaire ;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Sixte de participer à ce programme à raison de 0,50 \$ per capita selon les données inscrites au décret publié dans la Gazette officielle de l'année 2024;
- CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite encourager la Librairie Rose-Marie ayant son lieu d'affaire à Buckingham;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Gertie Cavalier et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est mandée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant le formulaire d'adhésion complété à BIBLIO avant le 14 novembre 2025.
- Le maire demande le vote.
- Adoptée à l'unanimité.
- 7.2.2 Rapport du représentant**
- Le représentant de la bibliothèque, le conseiller Robert Staniforth fait son rapport.
- 7.3 SAJO**
- 7.3.1 Rapport de la représentante**
- La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.
- 7.4 TRANSPORT ADAPTÉ**
- 7.4.1 Rapport de la représentante**
- La représentante, la conseillère Gertie Cavalier fait son rapport.
- 8 — RÉGLEMENTATION**
- 9 — URBANISME**
- 9.1 Permis et Requêtes émis en septembre 2025**
- 6 permis ont été délivrés.
- 10 — VOIRIE**
- 25-10-02-230 10.1 Acte de cession du chemin de la Montagne**
- CONSIDÉRANT** la demande effectuée le 9 juillet 2024 par 9192-3409 Québec Inc. de procéder à la municipalisation du chemin de la Montagne ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal s'est déclaré satisfait de l'étude fournie par le demandeur relativement à la conformité et la durabilité de l'infrastructure routière en question ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil a accepté de municipaliser ladite portion du Chemin de la Montagne et a mandaté la directrice générale à prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi de ladite résolution (résolution 25-02-10-47) ;



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu :

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont et soient mandatés à signer, pour la municipalité, l'acte de cession du chemin de la Montagne par la Société 9132-3409 Québec Inc. à la municipalité de Saint-Sixte.

Le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

	<b>11 — PROJETS D'INFRASTRUCTURES</b>
	<b>12 — SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
	<b>12.1 Rapport mensuel du service d'incendie septembre 2025</b>
	Aucun rapport mensuel reçu du service incendie pour le mois de septembre 2025.
	<b>13 — COMMUNICATION</b>
	<b>14 — MRC DE PAPINEAU</b>
	<b>14.1 Rapport du maire</b>
	Le maire, Matthew MacDonald Charbonneau fait son rapport.
	<b>15 — VARIA</b>
25-10-02-231	<b>15.1 Soumission de Levaque électrique Inc.</b>
	<b>CONSIDÉRANT</b> la décision du conseil de procéder à l'achat et l'installation d'une chambre froide (résolution # 25-06-09-129) ;
	<b>CONSIDÉRANT</b> que la soumission du fournisseur Réfrigération RM exclus les travaux électriques ;
	<b>CONSIDÉRANT</b> la soumission de Levaque Électrique Inc. pour le raccord de la chambre froide dans la cuisine du centre communautaire pour un montant de 2 764,40 \$ taxes en su ;
	<b>EN CONSÉQUENCE</b> il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à donner suite à la soumission de Levaque Électrique au montant de 2 764,40 \$, taxes en sus ;
	<b>ET QUE</b> les fonds à cette fin soient financés par appropriation (affectation) du surplus non affecté.
	Le maire demande le vote.
	Adoptée à l'unanimité.
	<b>15.2 Location de la cuisine du centre communautaire</b>
	La conseillère Isabelle Bélanger Fortin pose des questions sur le fonctionnement de la location de la cuisine du centre communautaire.
	<b>16 — PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	<b>16.1 Questions</b>
	Quelques citoyens posent des questions et émettent des commentaires.
	<b>17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
25-10-02-232	Il est proposé par le conseiller Rodrigue Boivin et résolu que la session soit et est levée. Il est 20 h 50.
	Le maire demande le vote.
	Adoptée à l'unanimité.

  
Isabelle Bélanger Fortin  
Mairesse suppléante

  
Natasha Mantville  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Isabelle Bélanger Fortin, mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Sixte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

  
Isabelle Bélanger Fortin  
Mairesse suppléante